

## **Transcription des anciens registres d'état civil**

### A - Note générale de présentation

#### I - But et modalités de la transcription

Le but de cette transcription est de faciliter l'exploitation des anciens registres d'état civil tout en préservant au maximum leur intégrité ; **il ne s'agit pas, toutefois, d'une transcription complète, mais d'une transcription limitée aux données significatives (date, nom, prénom, profession, âge, lien de parenté, lieu de résidence, ...)** c'est-à-dire débarrassée de la répétition des formules administratives.

Dans un souci de clarté et de commodité pratique, **ces données significatives sont, en outre, présentées sous forme de tableaux informatisés.**

**Trois tableaux** de structures différentes ont ainsi été dressés correspondant aux trois catégories d'événements relatés, **mariages, naissances, décès**, ces catégories ayant, chacune, ses données significatives particulières.

Ces tableaux offrent également l'avantage de permettre des **tris informatiques**, notamment dans l'ordre alphabétique des noms, ce qui peut faciliter les recherches généalogiques ; on peut aussi y trouver des facilités d'étude ou de recherche concernant d'autres données (âge, profession, par exemple) encore que certaines n'y figurent qu'épisodiquement (les règles d'inscription variant selon les auteurs).

#### II - Difficultés rencontrées et dispositions retenues

Le dépouillement du registre, en vue d'en extraire les éléments recherchés, a rencontré un certain nombre de difficultés.

La principale réside dans la lecture de l'écriture manuscrite, la forme imprécise et variable de certaines lettres entraînant des risques d'erreur, notamment du fait de confusions possibles (entre u, v, n en particulier).

Il faut également signaler quelques problèmes d'orthographe, certains mots, surtout des noms propres, s'écrivant différemment d'une inscription à l'autre, voire à l'intérieur d'une même inscription (par exemple, Moreau s'écrit aussi Maureau, Laignié, Lainié ou Laignié, Rangeart, Rengeart, Renjart ou Reniard, etc. ...) ; d'autres fois aussi, "de", "du", "de la" ou "d'" est ajouté au début d'un nom de famille sans qu'il s'agisse d'un quelconque anoblissement (peut-être pour marquer une filiation ou une origine) ; on peut également noter -du fait d'une transmission phonétique approximative- de vraisemblables confusions de lettres, par exemple "V" pourrait devenir "B" ("Vermerie" deviendrait "Bermerie"), ou encore "B" deviendrait "M" ("Benillan" donnerait "Menillan") etc. ... .

Pour essayer de résoudre au mieux les difficultés de lecture, nous avons procédé à des comparaisons entre inscriptions ; nous avons pu acquérir, ainsi, quelques certitudes et rectifier des mots qui paraissaient douteux.

En revanche, nous n'avons pas -sauf cas d'erreur manifeste- effectué de rectification concernant les diverses orthographes possibles d'un même nom propre, ne sachant pas, a priori, celle qu'il convenait de

retenir ; cette façon d'opérer qui nous semble, en toute logique, pleinement justifiée, présente l'inconvénient de laisser en suspens les problèmes d'identification de personne ; mais, ceux qui seront confrontés à de tels problèmes pourront toujours tenter d'y remédier par la comparaison des diverses données (éventuellement corrigées des variations résultant de la transmission phonétique).

D'une façon plus générale, d'ailleurs, nous avons -à quelques rares exceptions près- respecté l'orthographe utilisée dans les registres, afin de conserver, dans la transcription, ce caractère particulier qui marque à la fois l'époque et le lieu (et sans doute, aussi, l'auteur de l'inscription) ; c'est ainsi que l'on trouvera dans les tableaux : L'Hospital pour L'Hôpital, aîné pour aîné, parrein pour parrain, marreine pour marraine, parastre (au sens de beau-père, mari de la mère), marastre (au sens de belle-mère, épouse du père), filiastre pour beau-fils, nepveu pour neveu, etc...

Dans ce même souci d'authenticité nous avons reproduit les divers titres ou professions cités dans les registres ; ils sont, également, évocateurs du lieu et de l'époque, ce qui, pour leur bonne compréhension, nous a conduit à les accompagner ci-dessous de quelques commentaires, pour lesquels -sur les cas les plus insolites- nous avons bénéficié du précieux concours de Mme Aubeneau.

escuyer (1<sup>er</sup> titre de noblesse réservé aux simples gentilshommes), damoiselle (titre réservé aux femmes nobles qu'elles conservaient, avec leur nom de famille, après leur mariage, abr. : D<sup>lle</sup>), M<sup>re</sup> (abréviation pour Messire, titre des curés notamment), bourgeois (classe moyenne, citoyen d'une ville), Me (abr. pour Maître)

praticien (médecin? vétérinaire ? peut signifier aussi, mais c'est peu probable en l'occurrence, : homme de loi, greffier, avocat, ...), chirurgien, advocat, nottaire, clerc

brassier (manœuvre, par abr. : brass.), journallier ou journalier (par abr. : journ.), laboureur (possédant terre et outils de labour, par abr. : lab.), gardien ou gardeur (de bestiaux), tailleur d'habits, chaussurier, gallocher, scellier (sellier), charpentier (par abr. : charp.), charpentier de barriques (tonnelier), tysseran ou tisseran (par abr. : tyss. ou tiss.), sargeur ou sergeur (fabricant de serge), meusnier, masson (maçon par abr. : mass.), tuillier ou thuillier, caunier (fabricant de chaux), potier, rhodier ou roudier (sans doute fabricant de roue, charron), forgeron, mareschal (maréchal-ferrant), teyxier (tenancier ou fermier), jardinier, marchand (par abr. : march.), marchand de peilles (chiffonnier), marchand de quenouilles (quenouilles étant pris au sens de charges de fil pour quenouille), battelier, mattelot, cabaretier, ...

Enfin, comme -malgré le soin apporté à ce travail- nous ne saurions prétendre en tout point à une transcription parfaite, il va de soi, qu'en cas de doute sérieux, il conviendra de se reporter au registre original (le moins souvent possible toutefois, afin de ménager ce précieux document).

Artiguillon, août 2001

Jean-Louis Lacroix

**NB** A partir du 2<sup>ème</sup> registre, une nouvelle colonne a été insérée dans le tableau des décès afin de mentionner le lieu d'inhumation (précision que la transcription du 1<sup>er</sup> registre avait négligée) ; pour réduire au maximum la largeur de cette colonne, un code de 3 lettres a été utilisé :

1<sup>ère</sup> lettre : **G** (bourg de St Germain), **H** (L'Hôpital), **J** (St Jean de Segondignac ou St Gaux)

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lettres : **CM** (cimetière), **EG** ou **CH** (chapelle) en certains endroits explicitement mentionnés , ou encore plus communément, **BR** (bariteau), **BN** (béniteau), **BL** (baliteau), ces 3 dernières dénominations correspondant, semble-t-il, à un même emplacement près du bénitier à l'entrée de l'église ou de la chapelle. Il semble que le choix entre ces divers lieux ait été, surtout, une question de casuel.

**Transcription des anciens registres d'état civil**

-----  
**5<sup>ème</sup> registre (du 10 novembre 1722 au 12 décembre 1733 inclus)**

Remarques particulières sur la tenue du registre

**NB Pour le but de cette transcription et ses principales caractéristiques, prière de se reporter à la note générale de présentation établie lors du 1<sup>er</sup> recueil (relatif aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> registres) que, dans un but de commodité, nous avons reproduite en tête de ce 3<sup>ème</sup> recueil (avec un complément sur le lieu d'inhumation).**

Dans ce 5<sup>ème</sup> registre deux curés interviennent successivement :

d'abord, le curé Paradé – jusque vers la fin de 1725- avec ses problèmes de dyslexie, mais aussi avec les précisions très intéressantes qu'il donne sur le lieu, l'âge, la profession, les liens de parenté (cf les deux registres précédents)

ensuite, le curé Masue qui, certes, ne semble pas avoir de problème de dyslexie, mais qui s'avère beaucoup moins sûr et précis que son prédécesseur.

La période transitoire se situe à la fin de l'année 1725, le curé Paradé continuant à officier en novembre et décembre, bien qu'il ne soit plus en poste (il a été nommé « prier d'Uch ») ; les premières mentions de son successeur apparaissent le 27 décembre 1725.

Malheureusement, ces mentions sont souvent sommaires et elles vont le rester jusqu'à la fin du registre : la profession n'est indiquée que rarement (quelques fois pour des pères d'enfants baptisés) ; pour les parrains et les marraines, les témoins des diverses cérémonies, il n'y a pratiquement plus de mention de liens de parenté ou de lieu de résidence ; certains noms (de la mère ou de la marraine dans le cas des baptêmes) sont laissés en blanc ; aux mariages et fiançailles l'âge des époux ou fiancés n'est plus indiqué .

On voit, en outre, apparaître des orthographes nouvelles (et variables) dues aux incertitudes de la transmission phonétique assorties d'interprétations personnelles ; c'est ainsi que Augereau devient Angereau, Guarramey, Garramee, Fonbardin, Hombardin, Miqueu, Miqueaux, Perrotin, Perroutin ou Parroutin, Saulney, Sauney, Ardouin, Hardouin, Reniard, Rengeard, Massicot, Manssicot, Porge, Porche, Meynieu, Manieu, Boileau, Bolleau, Gueydon, Guidon, Baysse, Vaysse, Dodanieu, Daudanieux, Rollet, Roullet, etc. ...

Fait plus grave, le registre ne comporte aucune inscription de février 1726 à juillet 1727, on peut aussi observer des périodes où les inscriptions sont relativement clairsemées (notamment pour les décès en 1731) ; en 1729 et en 1730 il est question d'un original sur feuille volante sur lequel les témoins sont appelés à signer, le registre ne portant que des transcriptions qui, dans certains cas, ne respectent pas l'ordre chronologique et dont on peut se demander si elles sont toujours effectuées ; les signatures réapparaissent, toutefois, sur le registre en septembre 1732.

